

N° 268. — *ARRÊTÉ du 3 novembre 1869 portant suppression de l'emploi d'inspecteur agricole.*

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Attendu que l'expérience a démontré l'inutilité des fonctions d'inspecteur agricole créées par arrêté du 14 janvier 1869 ;

Considérant que les services rendus par ce fonctionnaire à la direction des ponts et chaussées sont tout à fait superflus ;

Considérant, en outre, que les fonctions d'inspecteur agricole, en ce qui concerne l'administration des districts, forment double emploi avec celles du directeur des affaires indigènes, et qu'elles ne sont par suite qu'une charge inutile au budget ;

Sur le rapport du directeur des ponts et chaussées et du directeur des affaires indigènes,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

L'emploi d'inspecteur agricole est supprimé.

Le sieur Bizard (Etienne-Xavier) cessera ses fonctions à partir de ce jour.

Papeete, le 3 novembre 1869.

Signé : DE JOUSLARD.

---

N° 269. — *ARRÊTÉ du 4 novembre 1869 portant nomination d'un juge impérial et d'un lieutenant de juge.*

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu notre arrêté en date du 29 octobre dernier relatif au départ pour France de M. le lieutenant de juge Roques ;

Considérant qu'il importe de pourvoir au remplacement de ce magistrat ;

Vu l'article 41 du décret du 18 août 1868 ;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 24 avril 1843, ensemble l'article 61 des instructions ministérielles du 14 janvier 1860 ;

Sur la proposition du procureur impérial, chef du service judiciaire,

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

ART. 1<sup>er</sup>. M. Caillet (François-Xavier), lieutenant de vaisseau, lieutenant de juge *p. i.*, est nommé provisoirement juge impérial près le tribunal de première instance de Papeete.

ART. 2. M. de la Rocque (Raymond), lieutenant d'artillerie, est nommé provisoirement lieutenant de juge près le même tribunal.